



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protéger les artisans coiffeurs de la concurrence déloyale

Question écrite n° 17288

Texte de la question

M. Jean-Philippe Tanguy alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation sur la concurrence déloyale que subissent les artisans coiffeurs. Le métier de coiffeur est réglementé puisqu'il est nécessaire d'être titulaire d'un CAP coiffure pour travailler à domicile et de disposer de l'un des diplômes suivants dans le domaine de la coiffure pour exercer dans un salon : brevet professionnel, brevet de maîtrise, BAC Pro ou BTS. Toutefois, les artisans coiffeurs se retrouvent à devoir faire face à une concurrence déloyale puisque des *barbers* ouvrent partout sur le territoire, sans que ces derniers ne justifient des mêmes diplômes. En effet, de nombreux *barbers* s'installent sous le statut d'autoentrepreneur sans diplôme ou avec un diplôme obtenu hors de l'Union européenne. De plus, cette pratique s'inscrit généralement dans une baisse de la qualité et des normes, contrairement aux salons de coiffure traditionnels qui supportent un niveau important de charges afin d'assurer la qualité de leurs services, mais aussi la sécurité sanitaire de leurs clients et du personnel. Ainsi, là où une coupe homme coûte environ 20 euros dans un salon de coiffure classique, elle sera autour de 10 euros dans les *barbers*. S'il est essentiel pour l'économie française de permettre la libre concurrence, cette concurrence doit être juste et équitable. Alors que ces *barbers* étaient jusqu'à récemment limités aux villes moyennes, même les petites villes en ruralité voient ces commerces ouvrir. Les professionnels du secteur tirent donc la sonnette d'alarme, à l'image de l'Union nationale des entreprises de coiffure de la Somme, qui craignent non seulement une baisse de la qualité des services, mais aussi des fermetures des salons de coiffure traditionnels. Les coiffeurs sont des artisans, avec un véritable savoir-faire, qui répondent à des charges et à des exigences de qualité. Il est primordial d'agir dès maintenant pour protéger cette profession artisanale et pour rendre le marché plus juste et équitable. Par conséquent, il lui demande les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour stopper cette concurrence déloyale. Il souhaite connaître le nombre de salons de coiffure et de *barbers* installés dans la Somme, le nombre d'établissements contrôlés dans la Somme en 2022 et 2023 et le nombre d'infraction constatées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Tanguy](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17288

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Ministère attributaire : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3130

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)